

COMMUNE DE TONNAY-CHARENTE

Plan Local d'Urbanisme

1.1 - DIAGNOSTIC ACTIVITES AGRICOLES - CARTE AGRICOLE

DOSSIER D'APPROBATION
Conseil municipal du 4 Avril 2022

Vu pour être annexé à la délibération du 04/04/2022



Monsieur le Maire,

Eric AUTHIAT

COMMUNE DE TONNAY-CHARENTE

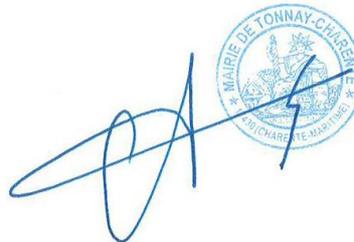
Plan Local d'Urbanisme

1.2 - BILAN DES ESPACES BOISES ET MOUVEMENTS DES ESPACES BOISES CLASSES -EBC

DOSSIER D'APPROBATION Conseil municipal du 4 Avril 2022

Vu pour être annexé à la délibération du 04/04/2022

Monsieur le Maire,



Eric AUTHIAT

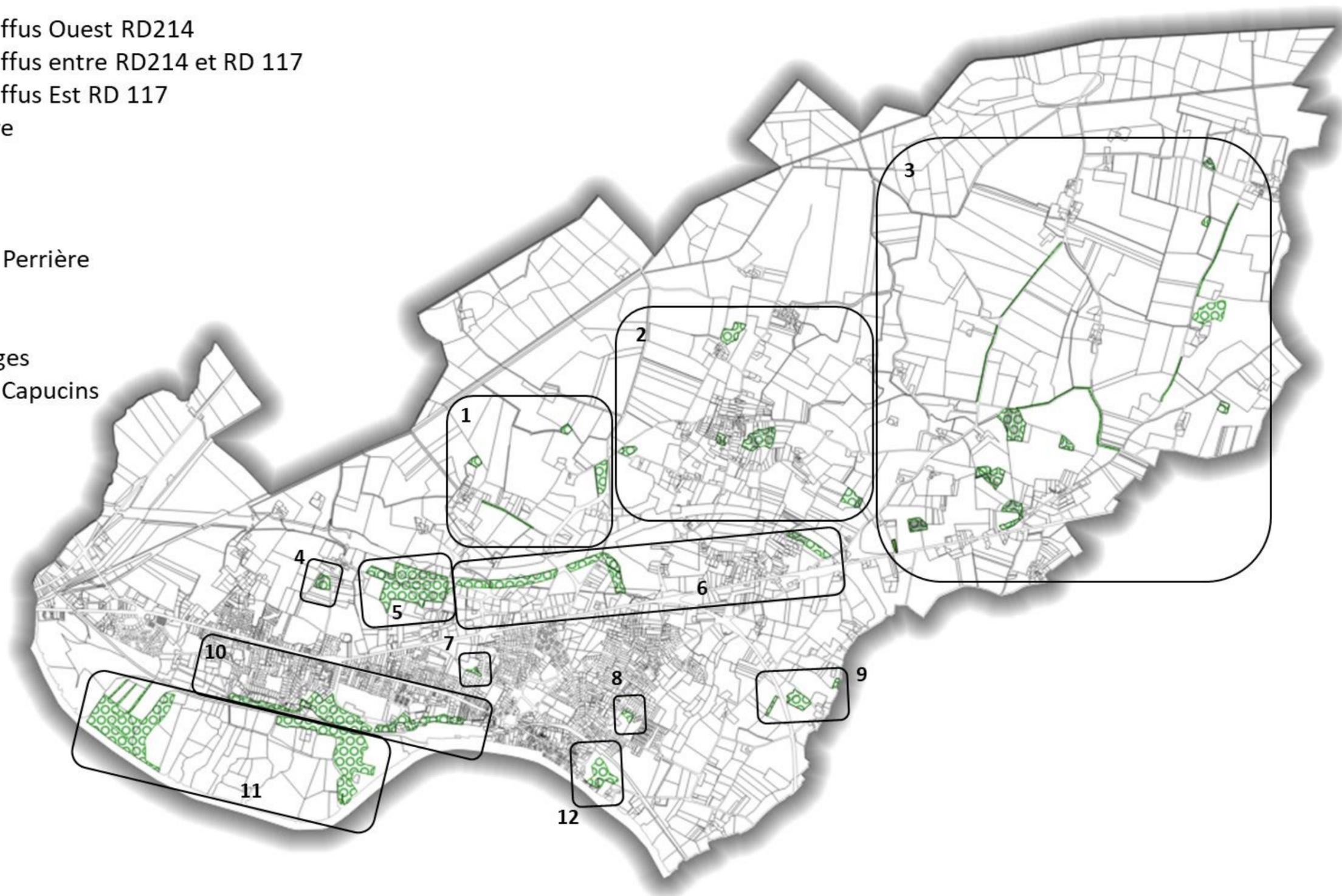
Elaboration du PLU de Tonnay-Charente

Mouvements des EBC



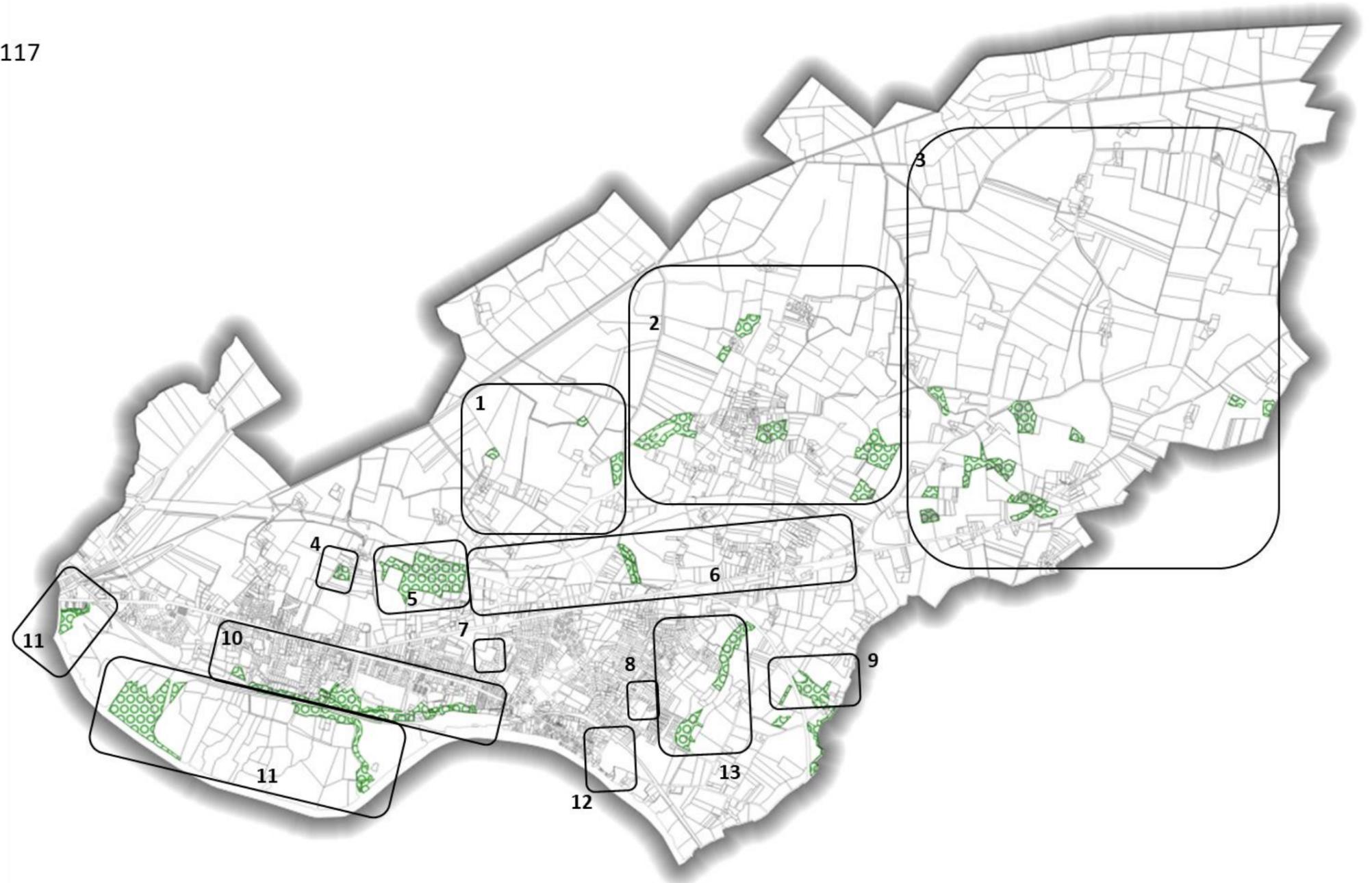
ESPACES BOISES CLASSES DU PLU EN VIGUEUR

1. Boisements diffus Ouest RD214
2. Boisements diffus entre RD214 et RD 117
3. Boisements diffus Est RD 117
4. La Challonnière
5. Bois des Ailes
6. Long A837
7. Parc
8. Château de la Perrière
9. Les Perriers
10. Le Coteau
11. Prés des Forges
12. Château des Capucins

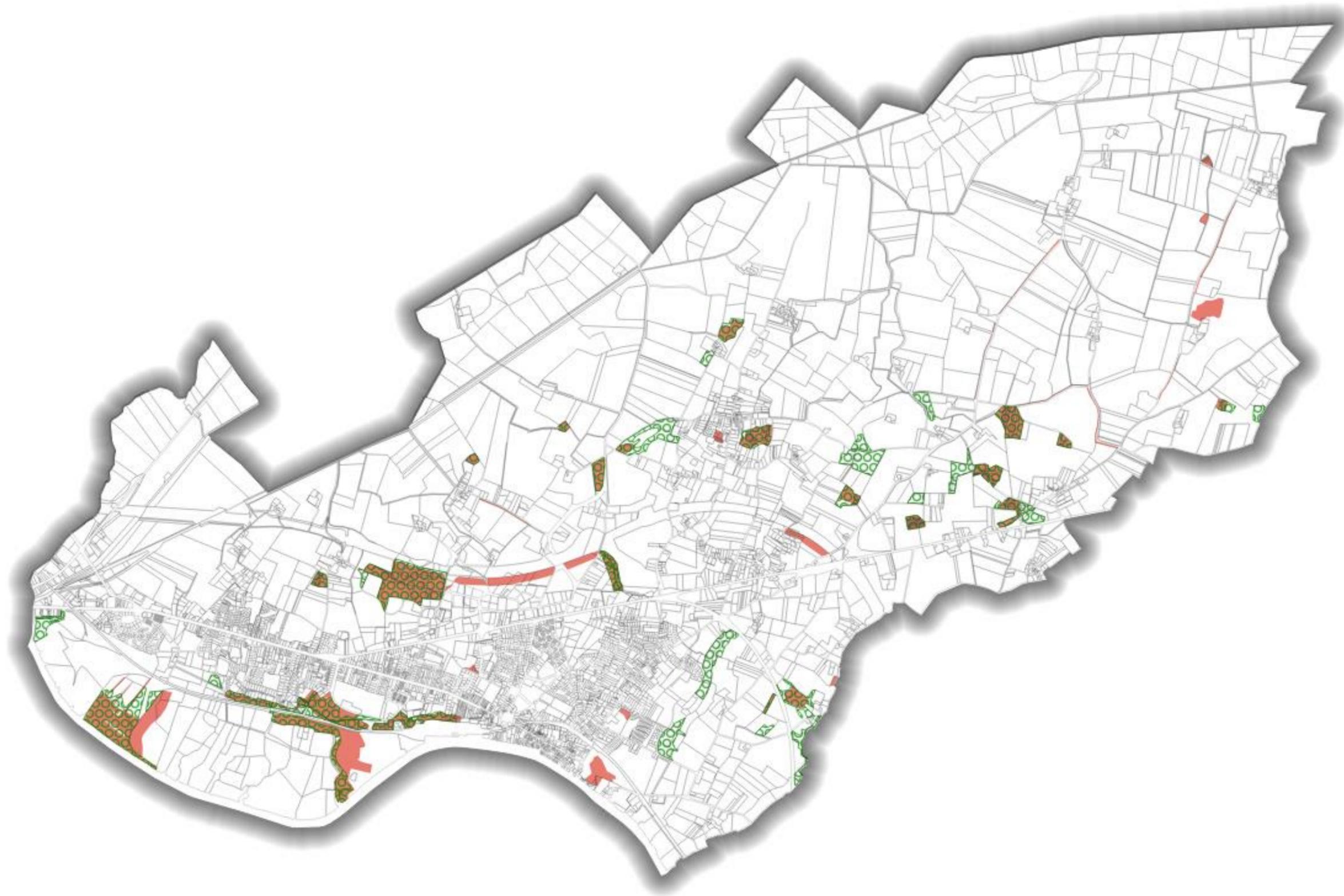


ESPACES BOISES CLASSES AU PROJET DE PLU 2019

1. Boisements diffus Ouest RD214
2. Boisements diffus entre RD214 et RD 117
3. Boisements diffus Est RD 117
4. La Challonnière
5. Bois des Ailes
6. Long A837
7. Parc
8. Château de la Perrière
9. Les Perriers
10. Le Coteau
11. Prés des Forges
12. Château des Capucins
13. Vallon de Roche Coquette



COMPARAISON PLU EN VIGUEUR/PROJET DE PLU 2019



1. Boisements diffus Ouest RD214



1950-1965



2018



Proposition

Evolution temporelle, occupation des sols

Le boisement 1 a vu sa surface diminuer légèrement depuis les années 50-65, le boisement 2 s'est maintenu et le boisement 3 s'est étendu notamment au Nord. L'EBC 4 correspond à une haie. Les limites de cet EBC sont par ailleurs mal placées.

Description du boisement :

- 1 : Petit bois composé de frênes, de chêne et d'aulnes en majorité avec présence de sureau et de quelques peupliers. Il est ceinturé au Nord par un étroit canal.
- 2 : Du Nord au Sud, on trouve un boisement non planté de chênes et de frênes, des érables champêtres et des pruneliers probablement plantés, une plantation de chênes et sur la partie située en contrebas, des robiniers.
- 3 : Il s'agit d'un bois ancien qui a subi un défrichage (présence de troncs coupés anciens) et aujourd'hui en cours de reboisement. On y trouve majoritairement du frêne et du prunelier.

Intérêt du boisement/Espace Boisé Significatif :

Les trois boisements participent à un corridor boisé Est/Ouest (patch de boisements)
Le linéaire le long de la voie joue un rôle paysager vis-à-vis des habitations et de leur potentielle co-visibilité avec l'autoroute.

Espaces Boisés Significatifs : oui

Proposition de mouvement :

Maintien des trois boisements
Déclassement du linéaire le long de la voie pour une protection au titre de l'article L.151-23 du CU

Comparaison PLU actuel/projet PLU

Surface PLU en vigueur	Surface projet PLU	Evolution
2,99 ha	2,65 ha	-0,34 ha



Boisement 1



Boisement 2 : partie Sud (robiniers)



Boisement 2 : partie médiane (plantations)



Boisement 2 : partie Nord (bois de frênes)

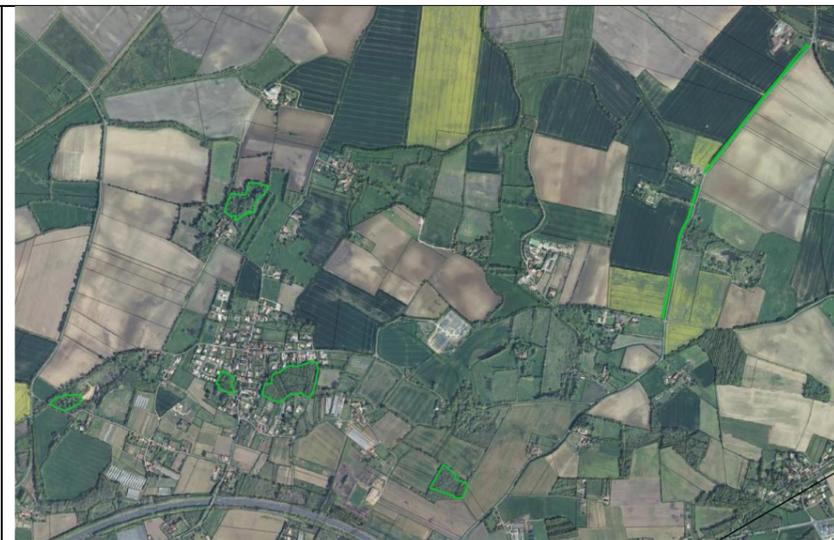


Boisement 3

2. Boisements diffus entre RD214 et RD 117



1950-1965



2018



Proposition

Evolution temporelle, occupation des sols

Le boisement 1 a vu sa surface diminuer légèrement depuis les années 50-65, les boisements 2 se sont maintenus et les boisements 3 se sont étendus. L'EBC 4 correspond à une haie. Les limites de cet EBC sont par ailleurs mal placées à certains endroits.

Description du boisement :

- 1 : Boisement de frênes, d'érables champêtres et d'ormes
- 2_1 : Boisement d'érables champêtres, d'ormes, de frênes et d'aubépine
- 2_2 : Boisement d'érables champêtres, d'ormes et de frênes
- 3_1 : Boisement d'érables champêtres, de chênes et de frênes
- 3_2 : boisements de frênes et de chênes avec quelques saules

Intérêt du boisement/Espace Boisé Significatif :

Les boisements participent à un corridor boisé Est/Ouest (patch de boisements)
Le linéaire le long de la RD117 joue un rôle de tampon entre l'espace agricole et le marais. Il permet aussi de limiter les co-visibilités.

Espaces Boisés Significatifs : oui

Proposition de mouvement :

Déclassement du linéaire le long de la RD117 pour une protection au titre de l'article L.151-23 du CU

Déclassement du boisement enclavé entre le village de Champservé le Haut et la future zone AU pour une protection au titre de l'article L.151-23 du CU afin de permettre la création de cheminements doux sous-boisés pour lier la future zone AU avec le lieu-dit historique.

Le classement du bois proche de la carrière (3_1) a été étendu car aujourd'hui la carrière n'est plus exploitée.

Maintien des autres boisements

Classement de quatre boisements pour compléter le corridor boisé (composition : frênes, érables champêtres et ormes principalement)

Comparaison PLU actuel/projet PLU

Surface PLU en vigueur	Surface projet PLU	Evolution
7,81 ha	19,27 ha	+11,46 ha



Boisement 3_1

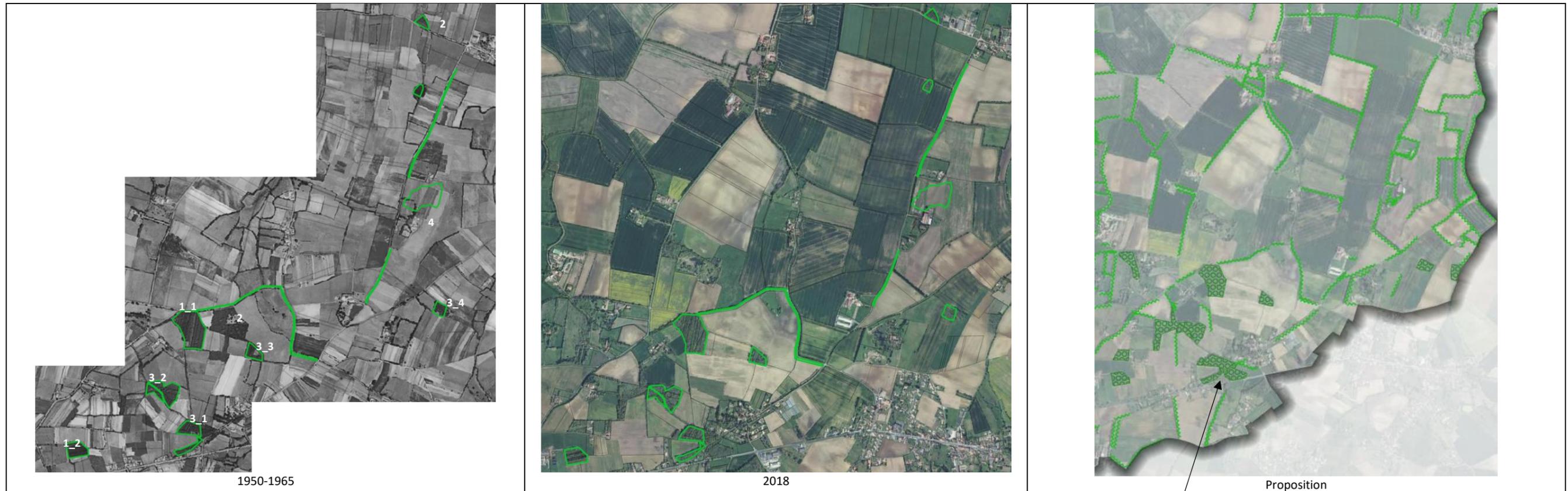


Boisement 2_2



Boisements nouvellement classés

3. Boisements diffus Est RD 117



Evolution temporelle, occupation des sols
 Les boisements identifiés 1 sont des boisements qui existaient en 1950-1965 qui ont subsisté et sont encore en place actuellement. Les boisements identifiés 2 sont des boisements qui ont disparu au fil du temps et les boisements identifiés 3 sont des boisements qui ont subsisté et se sont même développés. Aujourd'hui leur surface est plus importante qu'il y a 60-70 ans. Le boisement 4 n'a jamais été un boisement et les linéaires correspondent plus à des haies arborées longeant les voiries.

Description du boisement :

- 1_1 : Boisement de chênes, d'orme, de chênes et d'aulnes
- 1_2 : Boisement de pruneliers et de frênes
- 3_1, 3-2, 3_3 et 3_4 : Boisements d'érables champêtres, de chêne et de frênes

Intérêt du boisement/Espace Boisé Significatif :

Tous ces boisements, hormis deux bosquets situés au Nord et relativement éloignés des autres participent à un corridor boisé Est/Ouest (patch de boisements). Les haies jouent un rôle tampon entre l'espace agricole et les voies de circulation et limitent aussi les co-visibilités.
Espaces Boisés Significatifs : oui (sauf les deux bosquets au Nord)

Proposition de mouvement :

Déclassement des linéaires le long des voies pour une protection au titre de l'article L.151-23 du CU
 Déclassement d'un EBC correspondant à un boisement inexistant et des bosquets situés au Nord très isolés du corridor boisé évoqué
 Classement de deux bois : un en limite communale Est et un qui conforte la trame boisée à l'Ouest
 Maintien des autres boisements en EBC.

Comparaison PLU actuel/projet PLU

Surface PLU en vigueur	Surface projet PLU	Evolution
15,26 ha	16,15 ha	+0,89 ha



Boisement 1_1



Boisement 3_1



Boisement 3_1



Boisement 3_2



Boisement 3_3



Boisement 3_4



1950-1965



2018



Proposition

Evolution temporelle, occupation des sols
Ce boisement a peu évolué, le périmètre est toujours le même.

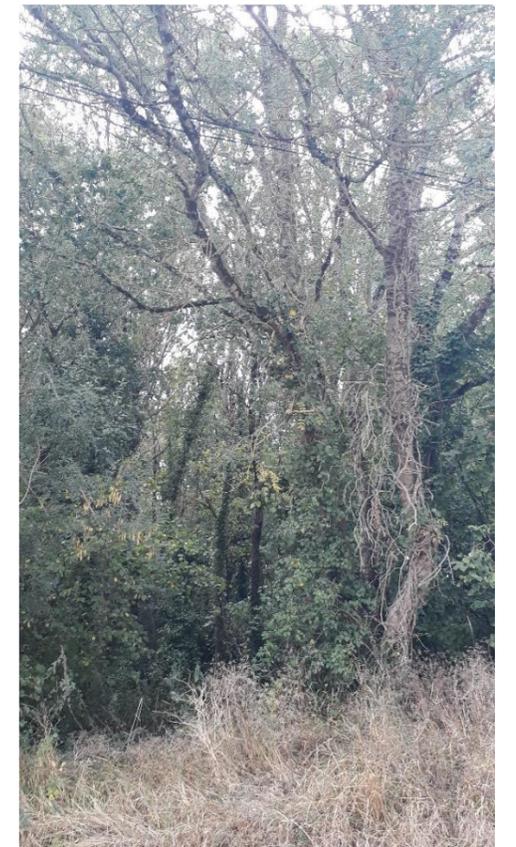
Description du boisement :
Ce boisement est composé d'érables champêtres, de chênes et de quelques frênes. Il est bordé au Sud par de nombreux robiniers.

Intérêt du boisement/Espace Boisé Significatif :
Participe au corridor boisé Est/Ouest de la commune
Espaces Boisés Significatifs : non car faible superficie

Proposition de mouvement :
Maintien en EBC pour son intérêt paysager

Comparaison PLU actuel/projet PLU

Surface PLU en vigueur	Surface projet PLU	Evolution
1,04 ha	1,04 ha	0



5. Bois des Ailes



1950-1965



2018



Proposition

Evolution temporelle, occupation des sols

Boisement 1 : Ce boisement a été défriché sur une petite partie pour permettre la construction de l'A837. Hormis cette diminution de la surface, le boisement s'est densifié.
Boisement 2 : Un ilot enclavé dans le réseau routier a probablement été planté.

Description du boisement :

Il s'agit d'un boisement de frênes, de chênes et d'ormes. Ponctuellement on retrouve quelques noisetiers et quelques châtaigniers. D'un point de vue arbustif, le fragon a une place importante dans ce bois.

La petite langue présente à l'Est et enclavée dans le réseau routier est composée de peupliers, d'érable champêtre et de chênes. Ce bois est plus clairsemé.

Intérêt du boisement/Espace Boisé Significatif :

Ce boisement est un réservoir de biodiversité à l'échelle de la commune.

Le bois de peupliers et d'érable a un intérêt purement paysager en lien avec le réseau routier.

Espaces Boisés Significatifs : oui pour le boisement 1 car taille importante et non pour le boisement 2 car l'intérêt y est uniquement paysager

Proposition de mouvement :

Maintien de l'EBC sur le bois des Ailes avec redéfinition des contours.

Comparaison PLU actuel/projet PLU

Surface PLU en vigueur	Surface projet PLU	Evolution
12,95 ha	13,89 ha	+0,94



Boisement 1



Boisement 2

6. Long de l'A837



1950-1965



2018



Proposition

Evolution temporelle, occupation des sols

Aucun boisement n'a jamais existé à ces emplacements. Ces boisements avaient été classés afin de promouvoir le boisement de ces espaces situés en bordure d'autoroute. Aujourd'hui, ces espaces ne sont toujours pas boisés et les haies plus ou moins épaisses masquent suffisamment les abords de l'autoroute.

Description du boisement :

Boisements composés de chênes, de frênes et d'érables champêtre. La partie Ouest du boisement 1 est plantée.

Intérêt du boisement/Espace Boisé Significatif :

L'intérêt de ces EBC était principalement paysager même si la création de boisement le long de l'autoroute pouvait constituer un nouveau corridor de déplacement.

Espaces Boisés Significatifs : non car intérêt principalement paysager

Proposition de mouvement :

Déclassement des EBC mais protection au titre de l'article L.151-23 du CU des talus longeant l'A837 excepté le talus longeant le Sud de l'A837 entre le Bois des Ailes et la Croix Biron
Maintien d'une partie boisée à l'Est

Comparaison PLU actuel/projet PLU

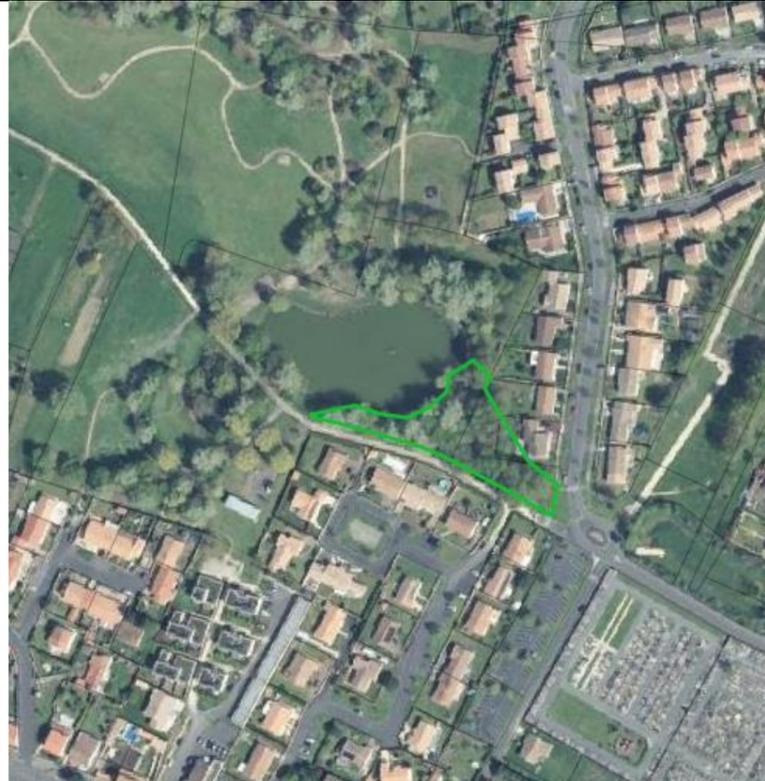
Surface PLU en vigueur	Surface projet PLU	Evolution
9,94 ha	5,17 ha	-4,77 ha



7. Parc



1950-1965



2018



Proposition

Evolution temporelle, occupation des sols

Le boisement n'existait pas en 1950-1965. Il a vu le jour vers les années 80 à la suite d'une enfrichement. Il a par la suite été conservé lors de la création du Parc de la Varenne.

Description du boisement :

Ce boisement est très récent et est lié à la création du parc.

Intérêt du boisement/Espace Boisé Significatif :

Ce boisement a un intérêt purement paysager.

Espaces Boisés Significatifs : non

Proposition de mouvement :

Déclassement de l'EBC pour une protection au titre de l'article L.151-23 du CU qui sera plus souple si l'aménagement de liaisons douces sous boisées est envisagé.

Comparaison PLU actuel/projet PLU

Surface PLU en vigueur	Surface projet PLU	Evolution
0,29 ha	0 ha	-0,29 ha

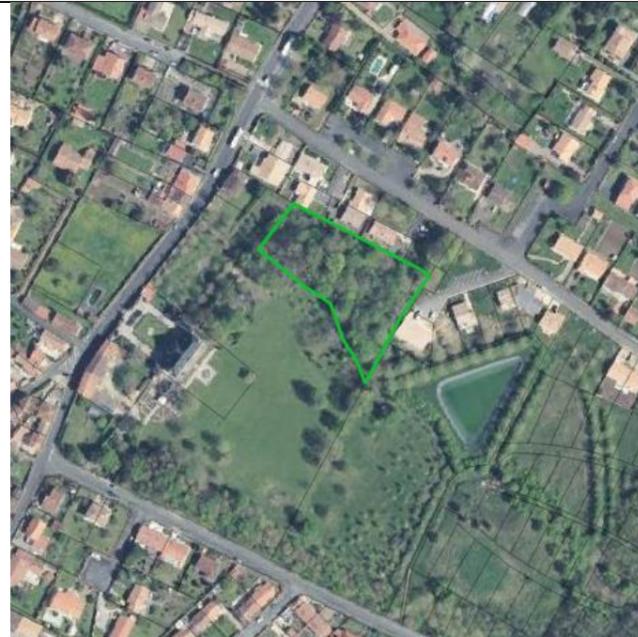


Source : ville de Tonnay-Charente

8. Château de la Perrière



1950-1965



2018



Proposition

Evolution temporelle, occupation des sols

Le boisement prend place au sein du parc du château à la Perrière. Ce boisement a une valeur paysagère.

Description du boisement :

Ce parc boisé est ancien mais il est aujourd'hui très enclavé car situé dans un parc de château fermé par des murets en pierre. L'urbanisation s'est aussi bien développée autour de ce château, ce qui accentue l'enclavement de ce parc boisé.

Intérêt du boisement/Espace Boisé Significatif :

L'intérêt du boisement est purement paysager.

Espaces Boisés Significatifs : non

Proposition de mouvement :

Déclassement de l'EBC car outil inadapté à la situation : parc de château

Extension de l'EVP à l'ensemble du parc (L.151-23)

Comparaison PLU actuel/projet PLU

Surface PLU en vigueur	Surface projet PLU	Evolution
0,42 ha	0 ha	-0,42 ha





1950-1965



2018



Proposition

Evolution temporelle, occupation des sols

Ces boisements sont existants depuis plus de 50 ans. La création de l'A837 n'a pas créé de rupture de ce boisement qui était déjà scindé.

Description du boisement :

1, 2 et 3 : Petits bois composés de frênes, d'érables champêtres, de chênes, de robiniers et d'aubépines.

4 : Boisements alluviaux composés de frênes, d'érables champêtre, de chênes, d'aubépine, de robiniers avec quelques lauriers en bordure de chemin.

Intérêt du boisement/Espace Boisé Significatif :

Les bois 1 et 3 peuvent être intéressants au vu de leur proximité avec la vallée mais leurs faibles superficies ne les rendent pas significatifs.

Le boisement 2, quant à lui est plus vaste et est en continuité directe avec la vallée
Le boisement 4 constitue la trame verte accompagnant le Chasserat. De plus, il est la continuité d'un boisement bien plus vaste côté Cabariot.

Espaces Boisés Significatifs : la partie attenante au boisement situé sur Cabariot et pour le bois du lieu-dit des Périers (2 et 4), les autres (1 et 3) de par leurs superficies, ne sont pas significatifs.

Proposition de mouvement :

Maintien et/ou extension de l'EBC

Classement des bois alentours et notamment ceux en lien avec la commune de Cabariot

Classement d'une petite masse boisée situé à l'Ouest de la RD137.

Comparaison PLU actuel/projet PLU

Surface PLU en vigueur	Surface projet PLU	Evolution
2,25 ha	5,68 ha	+3,13 ha



Boisement 2



Boisement 4

10. Le Coteau



1950-1965



2018



Proposition

Evolution temporelle, occupation des sols

Ces boisements prennent place au droit du coteau surplombant la vallée de la Charente. Certains secteurs sont boisés depuis longtemps et d'autres secteurs se sont boisés récemment suite à un enrichissement. Le coteau boisé est interrompu par endroit par des fonds de jardins.

Description du boisement :

Le coteau boisé est essentiellement composé de chênes, de frênes, d'érables champêtre et d'ormes.

Intérêt du boisement/Espace Boisé Significatif :

L'ensemble du coteau présente un intérêt en termes de continuité écologique cependant seuls les espaces réellement boisés peuvent être considérés comme significatifs au titre de la loi Littoral.

Espaces Boisés Significatifs : oui

Proposition de mouvement :

Maintien de l'EBC avec rédéfinition des contours

Comparaison PLU actuel/projet PLU

Surface PLU en vigueur	Surface projet PLU	Evolution
12,17 ha	13,1 ha	+0,78 ha



11. Prés des Forges



1950-1965



2018



Proposition

Evolution temporelle, occupation des sols

Il s'agit de boisements anciens qui prennent de l'envergure avec le temps. La partie Est crée une barrière visuelle entre le marais et le port.

Description du boisement :

Il s'agit d'une aulnaie frênaie qui est le résultat de l'abandon de terres cultivées il y a 25 ans.

Intérêt du boisement/Espace Boisé Significatif :

Ces boisements alluviaux sont essentiels pour la faune semi-aquatique et terrestre, ils contribuent à la trame verte et bleue

Espaces Boisés Significatifs : oui

Proposition de mouvement :

Déclassement de l'EBC à l'abord du port : anticipation du projet de desserte du port

Le déclassement de l'EBC sera compensé par la protection au titre de l'article L.151-23 du CU de la haie qui longe le chemin existant et qui jouera un rôle d'écran entre le port et les prés de Forges.

Maintien avec redéfinition des limites des autres EBC existants

Classement d'un boisement situé à l'Ouest de l'usine TIMAC pour des raisons paysagères mais aussi écologique (proximité avec la Charente et de la canal de la Daurade), classement des abords du bois pour définir une zone tampon entre l'usine, la zone d'activité et le bois.

La servitude liée à la canalisation (proche de la STEP) ont été exclus des EBC de façon à permettre les travaux si nécessaire.

Comparaison PLU actuel/projet PLU

Surface PLU en vigueur	Surface projet PLU	Evolution
28,32 ha	19,47 ha	-8,85 ha



12. Château des Capucins



1950-1965



2018



Proposition

Evolution temporelle, occupation des sols

Le boisement prend place au sein du parc du château des Capucins. Ce boisement a une valeur paysagère.

Description du boisement :

Ce parc boisé est ancien mais il est aujourd'hui enclavé au sein de l'urbanisation.

Intérêt du boisement/Espace Boisé Significatif :

L'intérêt du boisement est purement paysager.

Espaces Boisés Significatifs : non

Proposition de mouvement :

Déclassement de l'EBC car outil inadapté à la situation : parc de château

Comparaison PLU actuel/projet PLU

Surface PLU en vigueur	Surface projet PLU	Evolution
2,70 ha	0 ha	-2,70 ha

13. Vallon de Roche Coquette



1950-1965



2018



Proposition

Evolution temporelle, occupation des sols

Historiquement, le vallon de Roche Coquette n'était pas boisé car les parcelles étaient pâturées. Depuis, le vallon s'est enrichi et une strate arborée s'est largement développée même si les nombreux ronciers témoignent d'un enrichissement récent.

Description du boisement :

Boisements alluviaux composés de frênes, de saules, du prunelier et de l'aubépine. Il est à noter quelques sujets de vieux frênes. L'ensemble du vallon est couvert par de nombreux ronciers.

Intérêt du boisement/Espace Boisé Significatif :

Boisement qui accompagne un vallon

Espace Boisé Significatif : oui

Proposition de mouvement :

Classement en EBC

Comparaison PLU actuel/projet PLU

Surface PLU en vigueur	Surface projet PLU	Evolution
0 ha	7,47 ha	+7,47 ha



BILAN DES SURFACE PLU EN VIGUEUR/PROJET DE PLU 2019 ET EVOLUTION

Nom	Surface au PLU actuel (en ha)	Surface au projet de PLU (en ha)	Evolution (en ha)
Boisement diffus Ouest RD214	2,99	2,65	-0,34
Boisement diffus entre RD214 et RD117	7,81	19,27	11,46
Boisement diffus Est RD214	15,26	16,15	0,89
Challonière	1,04	1,04	0
Bois des Ailes	12,95	13,89	0,94
Long de l'A837	9,94	5,17	-4,77
Parc	0,29	0	-0,29
Château de la Perrière	0,42	0	-0,42
Les Périers	2,55	5,68	3,13
Le Coteau	12,17	12,95	0,78
Prés des Forges	28,32	19,47	-8,85
Château des Capucins	2,7	0	-2,7
Vallon de Roche Coquette	0	7,47	7,47
TOTAL	96,44	103,74	7,3

COMMUNE DE TONNAY-CHARENTE

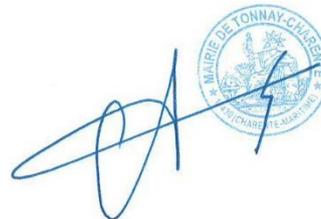
Plan Local d'Urbanisme

1.3 – PETIT PATRIMOINE IDENTIFIE (ART. L.151.19 DU CU)

DOSSIER D'APPROBATION Conseil municipal du 4 Avril 2022

Vu pour être annexé à la délibération du 04/04/2022

Monsieur le Maire,



Eric AUTHIAT

INDEX DU PETIT PATRIMOINE IDENTIFIE ART L.151.19 DU CU

Les portes, portails et grilles visibles :

- La Commanderie, Fontsèche, 6 rue de Fontsèche
- Bellevue, voie communale de Fontsèche à la Rabotellerie
- Roche Coquet, rue de Fontsèche
- La Challonière, voie communale dite rue de la Challonière
- La Coudre, voie communale de la Doraterie
- La Coudre, rue des Epinettes (face à la centrale EDF)
- La Basse Coudre, 20 rue du jet d'eau
- Fief du Petit Breuil, voie communale du Petit Breuil
- Puy Puy, voie communale de Puy Puy à la Brulée
- La Cadollière, D117
- La Marcadière, D117
- La Mourière, D117
- Les Forges, chemin des forges
- Tonnay-Charente, 1 rue de Lattre de Tassigny
- Tonnay-Charente, 61 avenue d'Aunis
- Tonnay-Charente, angle rue d'Archiac/ av. Général de Gaulle
- Tonnay-Charente, n°4 et 6 rue de Fontsèche
- Tonnay-Charente, angle des rues de Fontsèche/Pierre Vendôme
- Tonnay-Charente, n°5 quai des Capucins
- Tonnay Charente, n°10 rue Chante Alouette

Les fontaines et les lavoirs visibles :

- Tonnay-Charente : impasse Villenelle
- Tonnay-Charente, 2 fontaines rue Alsace-Lorraine
- Fontsèche, lavoir/fontaine
- Les Forges, lavoir/fontaine
- Tonnay-Charente, pompe à eau, quai des Capucins

Les puits visibles :

- Le Coteau, 2 puits dans jardins rue du Coteau (après n°3)
- Tonnay-Charente, puits dans un mur, 6 rue Fontsèche
- Tonnay-Charente, puits dans un mur, 7 rue Ferdinand Gateau
- Tonnay-Charente, puits place Jean Moulin (Eglise)
- Tonnay-Charente, puits dans querreux, rue du Champ de foire (entre le n°5 et le n°7)
- Tonnay-Charente, puits dans jardin, 1 rue de Lattre de Tassigny
- Tonnay-Charente, puits dans querreux, impasse de La Fragnée
- Tonnay-Charente, puits dans jardin, 62 av. du Général De Gaulle
- Tonnay-Charente, puits dans jardin, 84 av. du Général de Gaulle
- Tonnay-Charente, puits dans jardin, 1 rue des Troènes
- Fontsèche, 2 puits dans cours, 2 et 4 rue Edouard Tarif
- La Basse Coudre, 3 puits dans cours, 20, 22, 26 rue du jet d'eau
- La Challonière, puits dans querreux
- Champservé le Haut, puits dans querreux, rue de la garenne
- Champservé le Haut, puits dans jardins, 37 rue du marais
- Champservé le Haut, puits dans champ, 41 rue du Marais
- Champservé le Bas, puits dans cour,

- Les Forges, puits dans jardins et cours
- Bellevue, puits dans champ, voie communale de Fontèsche à la Rabotellerie
- Fief du Petit Breuil, puits dans champ, voie communale de Puy-Puy à la Brûlée
- ***La Brossardière, puits dans cour***

Des moulins encore visibles :

- Moulin de Montalet : Montalet
- Moulin des Granges : avenue du Pont Rouge
- Moulin de la Traine : rue Edouard Tarif
- Moulin d'Archiac : rue des Merles

Des maçonneries encore visibles :

- Rue Emile Jean
- Rue de la Somme
- Rue Bouthet des Gennetières
- Quai de la Libération

Monuments funéraires :

- Croix de carrefour, Champservé le Haut, angle rue du marais/voie communale de Fontèsche à la Rabotellerie
- Monument aux morts, Tonnay-Charente, place Jean Moulin (église)
- Caveau familial protestant, Les Forges, route de Tonnay-Charente

COMMUNE DE TONNAY-CHARENTE

Plan Local d'Urbanisme

1.4 – BILAN ACCESSIBILITE PMR

DOSSIER D'APPROBATION Conseil municipal du 4 Avril 2022

Vu pour être annexé à la délibération du 04/04/2022

Monsieur le Maire,



Eric AUTHIAT

Stade Football	oui	non	plain-pied	oui	oui	oui	oui
RUGBY	non	non	plain-pied	oui	oui	oui	non
ATHLETISME	oui	non	plain-pied	oui	oui	oui	oui
TENNIS	non	non	plain-pied	oui	oui	oui	non
GYMNASE du COLLEGE	non	oui	plain-pied	oui	oui	non	non
COMPLEXE	oui	oui	plain-pied	oui	oui	oui	oui
DOJO	oui	oui	plain-pied	oui	oui	oui	oui
BOULODROME LYONNAISE	oui	oui	plain-pied	oui	oui	oui	oui
PETANQUE	oui	oui	plain-pied	oui	oui	oui	oui
PISCINE	oui	oui	plain-pied	oui	oui	oui	oui
PARC DE LA VARENNE	oui	oui	plain-pied	oui	oui	oui	oui

Accessibilité aux établissements de santé

activités	adresses	Places réservées	Accès entrée	Circulation intérieure	Circulation extérieure
CABINET MEDICAL	Rue des Poilus	oui	oui	oui	oui
DENTISTES	Rue des Mâchoires	oui	non	oui	oui
	Rue du Champ de Foire	oui	oui	oui	oui
PHARMACIES	Av De Gaulle	oui	oui	oui	oui
	ZAC de La Varenne	oui	oui	oui	oui
	Rue Alsace Lorraine	oui	oui	oui	oui
LABORATOIRE D'ANALYSES	Av d'Aunis	oui	oui	oui	oui
CABINETS KINESITHERAPIE	Rue Jules Ferry	oui	oui	oui	oui
	Rue Germaine Tillion	oui	oui	oui	oui
	Rue des Meuniers	oui	oui	oui	oui
OPTICIENS	ZAC de La Varenne	oui	oui	oui	oui

Accessibilité aux commerces et services

Tous les établissements de la ZAC de La Varenne (rues Louis Pasteur, Nicolas Appert, Denis Papin)

Tous les établissements de la zone de La Croix Biron (rues Alfred Nobel, Gutenberg, Louis Braille)

Tous les établissements de la Fraternité (côté Nord de l'avenue du Pont Rouge, rue de la Fraternité)

Agences immobilières ⇨ quai Libération (Côte Ouest)

Assurances ⇨ rue Kilmaine ⇨ avenue De Gaulle (M.M.A.) ⇨ Av d'Aunis (AXA) ⇨ rue Alsace Lorraine

Banques ⇨ rue Alsace Lorraine (Crédit Agricole) ⇨ rue Alsace Lorraine (Caisse d'Epargne)

Bars ⇨ avenue d'Aunis (Bar du Moulin Rose) ⇨ quai Libération (Bar de la Marine)

Boulangeries ⇨ avenue d'Aunis ⇨ rue Alsace Lorraine

Coiffeurs ⇒ avenue De Gaulle (Coif'Laure)

Primeur ⇒ rue de Verdun

PARKINGS aménagés avec places PMR et passages surbaissés

Place Jean Moulin	3 PMR
Avenue De Gaulle	9 PMR
Avenue André Dulin	1 PMR
Esplanade Jean Pétraud	2 PMR
Rue du Chemin Vert	1 PMR
Place Gaston Pierre	1 PMR
Les Halles	1 PMR
Square Coppin	1 PMR
Peupliers	2 PMR
Archiac	2 PMR
Maison Petite Enfance	4 PMR
Piscine	1 PMR

PLACES DE STATIONNEMENT PMR dans les RUES CENTRE VILLE

Avenue De Gaulle	8
Rue Alsace Lorraine	3
Rue de Verdun	1
Rue des Poilus	1
Rue Jean Taris	1
Rue des Moulins	1
Avenue Gonder	1
Allée des Mouettes	1
Rue Salvador Allende	1
Rue Ferdinand Gâteau	1
Rue de Sonnevile	1

PASSAGES SURBAISSES REALISES SUR TROTTOIRS

rue de Fonsèche, rue de La Sallée, rue Rodin, rue Chante Alouette, rue des Moulins, rue Champ Brulant, rue Jules Ferry, rue Joliot Curie, av. A. Dulin, rue des Coquelicots, rue des Myosotis, rue des Erables, rue des Coquelicots, rue de Sonnevile, rue Salvador Allende, av. François Mitterrand, rue Goulbenèze, rue du Coteau, Avenue Gonder, Av. de la Jéhannière, Domaine de la Vigerie, ...

Arrêts de bus accessibles P.M.R.

Avenue De Gaulle (6)
Quai de la Libération (1)
Rue Joliot Curie (1)
Giratoire de la Fraternité (1)
Avenue d'Aunis (2)
Avenue du Pont Rouge (2)
Rue Louis Pasteur (1)
Rue des Erables (1)

COMMUNE DE TONNAY-CHARENTE

Plan Local d'Urbanisme

1.5- LES BATIMENTS IDENTIFIES, POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION (ART. L.151-11, 2° DU CU)

DOSSIER D'APPROBATION Conseil municipal du 4 Avril 2022

Vu pour être annexé à la délibération du 04/04/2022

Monsieur le Maire,



Eric AUTHIAT

Les bâtiments identifiés, pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11, 2° du CU)

Lieu-dit	Section cadastrale	Numéro de parcelle	
Les Forges	ZO	51	
Les Forges	ZO	52	
La Petite Mourière	ZP	58	

Lieu-dit	Section cadastrale	Numéro de parcelle	
La Petite Mourière	ZP	58	
Chanteloup	ZN	33	
Les Allouzeaux	ZI	353	

Lieu-dit	Section cadastrale	Numéro de parcelle	
Les Allouzeaux	ZK	92	
Les Allouzeaux	ZK	155	
Puy-Puy	ZI	151	
Puy-Puy	ZI	151	
Puy-Puy	ZI	151	

Lieu-dit	Section cadastrale	Numéro de parcelle	
			
Châteauroux	ZH	53	
Le Tail	ZI	137	

Lieu-dit	Section cadastrale	Numéro de parcelle	
Le Tail	ZI	138	
La Chauvinière	ZD	61	
La Chauvinière	ZD	61	
La Chauvinière	ZD	61	

Lieu-dit	Section cadastrale	Numéro de parcelle	
			
Bonne Fontaine	ZY	80	
Bonne Fontaine	ZY	182	 

Lieu-dit	Section cadastrale	Numéro de parcelle	
Bonne Fontaine	ZY	182	
La Fiément	AD	127	
La Cassotière	ZY	164	

Lieu-dit	Section cadastrale	Numéro de parcelle	
La Challonnière	ZE	117	
Les Epinettes	ZE	98	
Les Epinettes	ZE	98	 

Lieu-dit	Section cadastrale	Numéro de parcelle	
Les Charmettes	ZC	128	
La Ridellerie	ZE	209	

COMMUNE DE TONNAY-CHARENTE

Plan Local d'Urbanisme

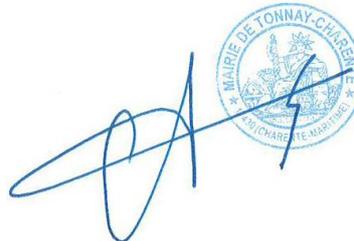
1.6 – DOSSIER DE DEROGATION A LA LOI BARNIER

ARTICLE L.111-8 DU CU

DOSSIER D'APPROBATION Conseil municipal du 4 Avril 2022

Vu pour être annexé à la délibération du 04/04/2022

Monsieur le Maire,



Eric AUTHIAT

Préambule

L'article 52 de la Loi Paysage, transcrit dans le Code de l'Urbanisme (article L111-6), a instauré une mesure de non constructibilité des terrains immédiatement situés de part et d'autre des grandes infrastructures routières, de manière à ce qu'une étude préalable en définisse les modalités d'urbanisation dans le respect d'exigences qualitatives. Ces dispositions ont été maintenues dans les différentes réformes réglementaires intervenues depuis. Les terrains concernés par la servitude de recul ne peuvent devenir constructibles qu'en fonction d'une réflexion d'urbanisme globale, qui va préciser à la fois les contenus, les formes et les conditions paysagères de cette urbanisation, afin d'en assurer une qualité satisfaisante.

L'instauration de nouvelles dispositions du Code de l'Urbanisme a été accompagnée d'une circulaire de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme (n° 96-32 du 13 mai 1996) qui a précisé un certain nombre de points, aidant à mieux cerner "l'esprit" de la loi. "La loi invite donc les communes à édicter pour les espaces bordant les grandes infrastructures routières, des règles d'urbanisme justifiées et motivées au regard des nuisances, de la sécurité, et de la qualité architecturale, urbaine et paysagère." Le moyen de parvenir à cet objectif est d'engager une "démarche de projet urbain. La qualité de l'urbanisation "s'apprécie au cas par cas, en fonction des caractéristiques des espaces concernés", ce qui suppose l'établissement d'un diagnostic du site et d'une réflexion sur son devenir. Par la suite, ce projet doit être traduit en termes réglementaires dans les documents d'urbanisme.

La commune du TONNAY-CHARENTE est notamment concernée par cette mesure sur le secteur de la Croix Biron, site pressenti pour le développement des activités économiques (recul inconstructible de 100m depuis l'axe de l'autoroute A837).



SOMMAIRE

I. Cadre général de l'étude	7
Objet.....	7
Le projet et ses problématiques.....	8
Contexte réglementaire et ce que prévoit le PLU en vigueur	8
II. Diagnostic	10
Situation	10
Structuration du site.....	10
Occupation du site.	12
Desserte et accessibilité.....	14
III. Capacité de la zone à être urbanisée	15
Le projet	15
Réseaux urbains	15
Les servitudes d'utilité publique	16
IV. Projet urbain	17
Urbanisme et paysage	17
Qualité architecturale	19
Prise en compte de la sécurité et du confort des usagers	19
Prise en compte des nuisances et de la sécurité.....	20
Synthèse : Cartographie indiquant les principes d'aménagement et de fonctionnement retenus pour l'implantation du nouvel équipement communal	21
Les pièces du PLU concernées	22

Présentation du site : la bande inconstructible de 100 m (PLU en vigueur de 2011)



Bande de 100m actuelle sur photo aérienne oblique (2019)



Bande de 100m actuelle et EBC sur photo aérienne oblique (2019)

II. Diagnostic

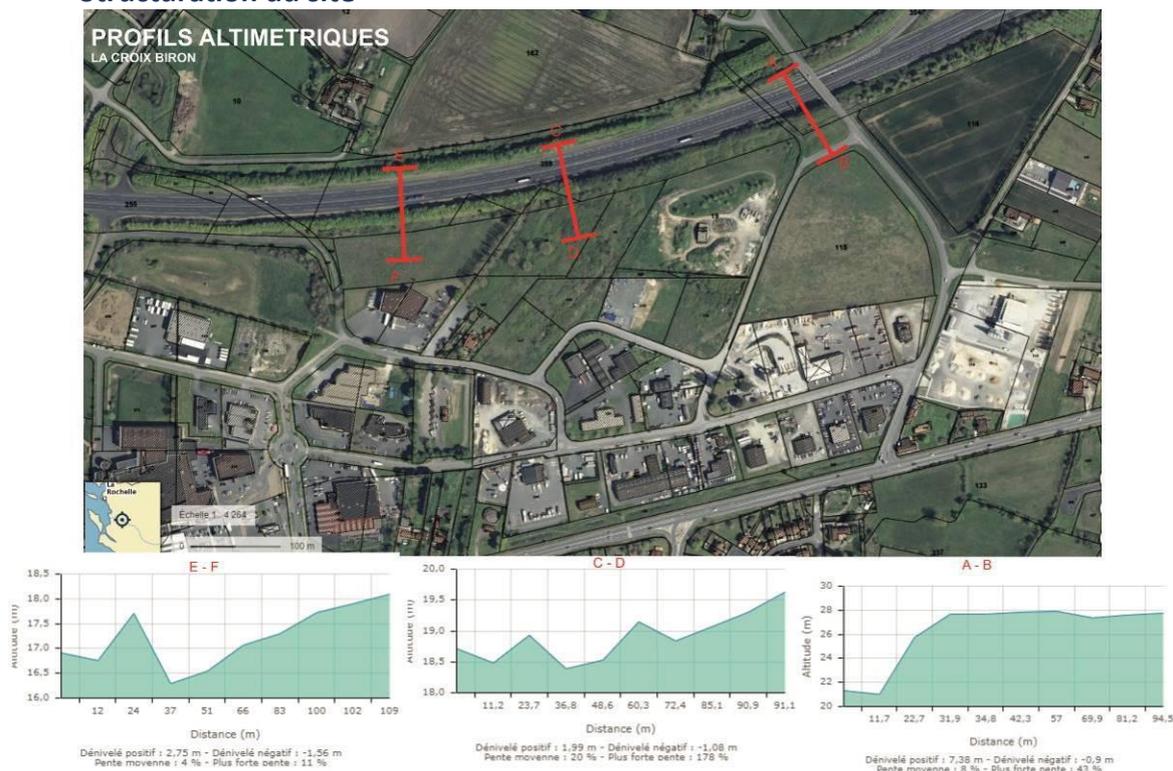
Situation



Le secteur de la Croix Biron :

Situé au Nord du centre-ville de Tonny-Charente, entre l'avenue de Saintonge et l'A837, le secteur de la Croix Biron est principalement dédié aux activités économiques de type « industrielles et artisanales » (activités de production). Elle comporte également un secteur de dépôts des ateliers techniques de la ville (CTM).

Structuration du site



Le relief :

La zone de la Croix Biron est située environ 4m au-dessus de l'A837. L'autoroute est encaissée, le talus est planté d'arbres de haute tige, ce qui empêche toute vue depuis l'A837 vers la zone de la Croix Biron (« effet écran »).

Boisements :

La distance entre l'axe de l'A837 et la fin du boisement est d'environ 40m, l'épaisseur moyenne du boisement (en EBC) varie de 15 à 18 m. En dehors de cet épais rideau d'arbres, le site est quasiment dépourvu d'arbres, sauf le long de la parcelle 89 (haie).



Talus enherbé et planté de différentes essences d'arbres : écran/tampon.



Plantations en second rang du talus d'un rideau d'arbres

Le paysage



Occupation du site.

La partie Sud (en interface avec l'avenue de Saintonge) est totalement aménagée/urbanisée :

- La zone d'activités de la Croix Biron est majoritairement industrielle, elle compte, notamment, une entreprise de béton, une entreprise de matériaux de construction, une carrosserie automobile...



La partie Nord (en interface avec l'A837) est partiellement aménagée, on retrouve :

- Une bande de boisement d'environ 17 m d'épaisseur, faisant office de zone tampon avec l'autoroute (en zone A),
- Des espaces libres (friches) et lieux de dépôts (en zone Ux),
- Des parcelles libres actuellement cultivées (trois parcelles déclarées à la PAC, représentant environ 3.8ha, enclavées entre les constructions et les réseaux).



Déclaration PAC 2017, source Géoportail

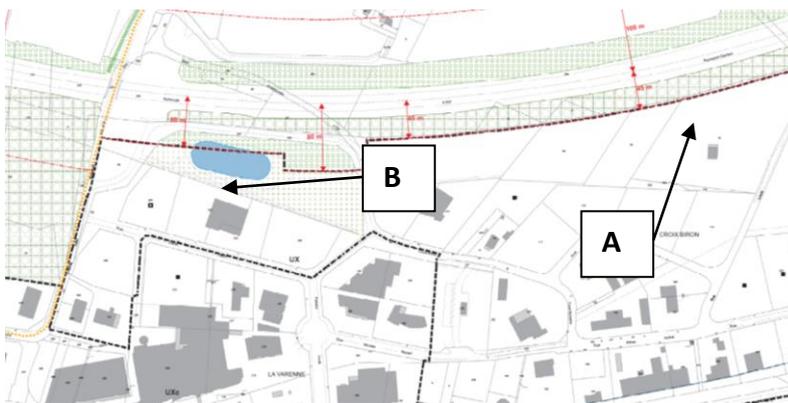
- A l'ouest, des espaces paysagers, enherbés et un bassin pluvial (ouvrage rétention du pluvial de la ZA)



A - Parcelles occupées en partie : entreprise etd épots CTM au nord estd e la zone UX

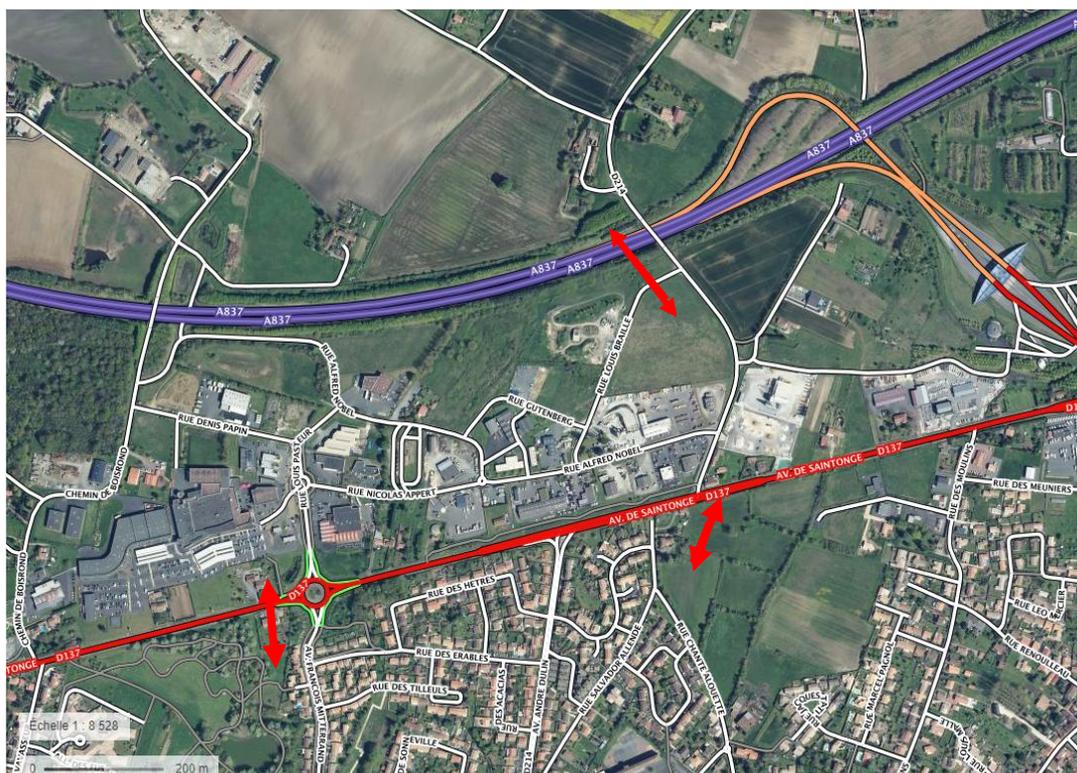


B - Espaces enherbés et secteur de bassin pluvial entre I4a837 et les parcelles aménagées-bâties (ZA nord)



Sur cette séquence « ouest » de la ZA* des aménagements existent déjà, liés au fonctionnement de la ZA : bassin pluvial.

Desserte et accessibilité



La zone est actuellement desservie par un réseau de voiries internes et plusieurs entrées/sorties sont possibles depuis l'avenue de Saintonge et un rond-point permet gérer les flux.

Depuis le Nord, un pont traverse l'autoroute pour rendre accessible la zone à la partie nord de la commune.

III. Capacité de la zone à être urbanisée

Le projet

La CARO souhaite permettre le développement économique sur le secteur de la Croix Biron, dans ce cadre il semble nécessaire, notamment pour optimiser l'aménagement de ce secteur inclus dans l'enveloppe urbaine et afin de réduire le « gaspillage » des espaces agricoles, de réduire la bande d'inconstructibilité de 100m issue de l'application de la loi Barnier vis-à-vis de l'A837.

La zone concernée par la réduction de la bande de 100 m n'est pas visible depuis l'A837 située en contre-bas du secteur à projet.

Economie d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Sur la partie centrale et est de la ZA (projet d'activités économiques en extension de la ZA existante) :

Réduire la bande inconstructible de 100 m permet de réaliser une économie d'espaces naturels, agricoles et forestiers en occupant et optimisant des espaces de « reliquats » de parcelles enclavées qui ne seraient ni utilisables pour l'activité agricoles (trop complexes à exploiter), ni constructibles.

Sur la partie nord-ouest de la ZA :

Réduire la bande inconstructible de 100 m permet de prendre en compte les aménagements et installations existantes : bassin de gestion du pluvial, voiries de la ZA.

Réseaux urbains

Assainissement : la zone est en grande partie desservie par l'assainissement collectif (cf : plan zonage d'assainissement collectif en annexe du PLU).

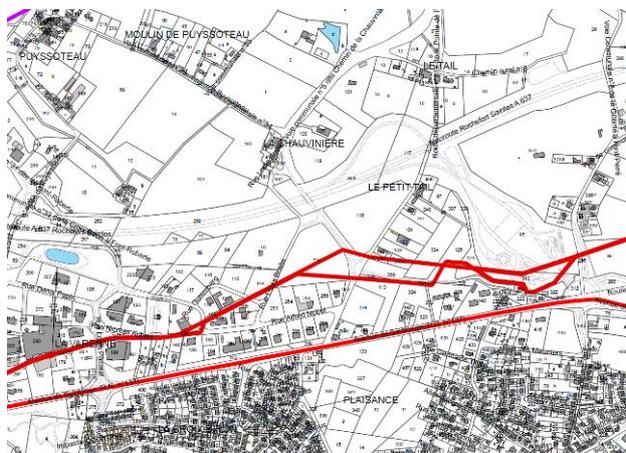
Electricité : la zone dispose en grande partie des réseaux d'électricité,

Voirie : la voirie interne de la zone est en grande partie existante, la zone bénéficie d'un arrêt de bus à proximité immédiate (interface avec la ZA de la Varennes)

Gestion du pluvial :

Un bassin existe au nord-ouest de la ZA qui doit être pris en compte (compris aujourd'hui dans la bande des 100 m).

Les servitudes d'utilité publique



La zone est concernée par la servitude I3 : ouvrage de transport de gaz

- ★ ★ ★ ★ AC1 - Monuments Historiques
- AC1 - Périmètre Délimité des Abords
- ▨ AC2 - Site classé de l'Estuaire de la Charente (2013)
- EL11 - Routes express et déviations d'agglomération
- EL3 - Marchepied des pêcheurs (1.50 m) - Passage des agents de service (3.25 m)
- EL3 - Secteur navigable - Passage des agents du service (3.25 m)
- I3 - Ouvrages de transport de gaz
- I4 - Ouvrages du réseau de transport d'électricité
- PT1 - Télécommunications
- T1 - Emprise publique des chemins de fer

Extrait plan des servitudes d'utilité publique du PLU en vigueur

La servitude I3 contraint l'aménagement de la zone (bande inconstructible sur la servitude et aux abords directs).

IV. Projet urbain

Urbanisme et paysage

DANS LA SEQUENCE OUEST DE LA ZA CROIX BIRON



Le projet communautaire consiste à intégrer au sein de la zone d'extension de la ZA, l'ouvrage de gestion du pluvial lié à la ZA et les abords proches pour permettre l'agrandissement potentiel de l'ouvrage pluvial, notamment.

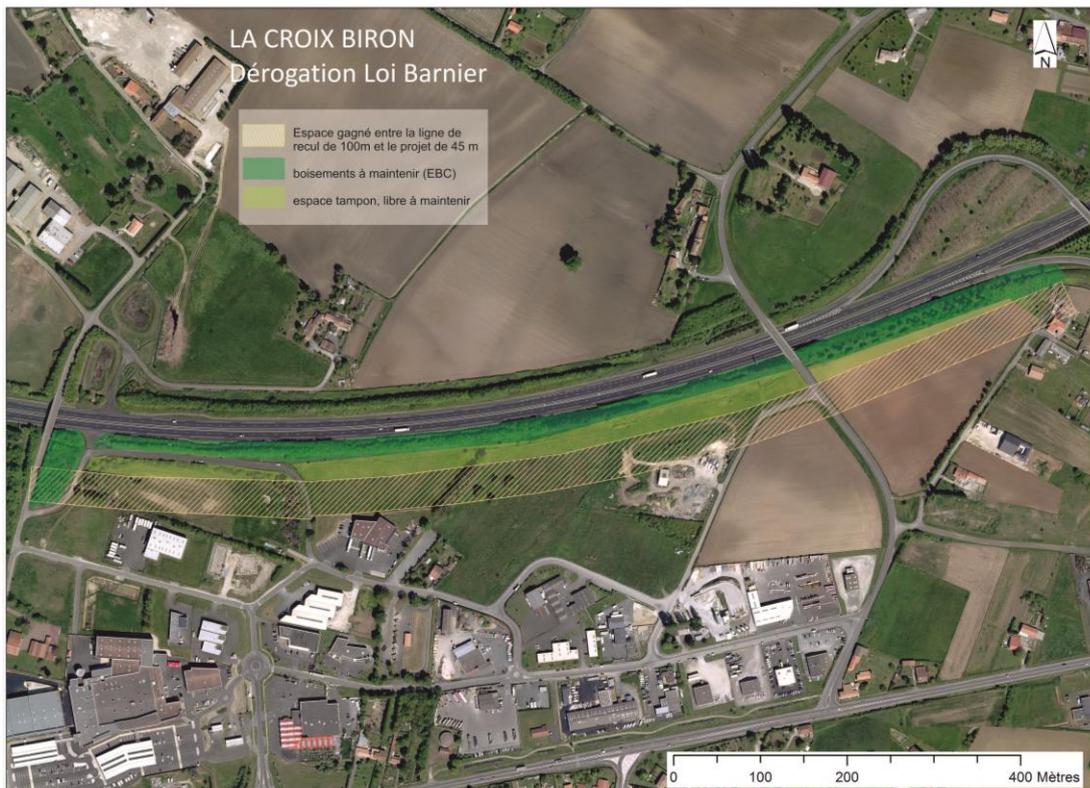
La demande de dérogation vise à réduire la bande de 100 m à 60 et 80 m.



DANS LA SEQUENCE CENTRALE ET EST DE LA ZA CROIX BIRON



La bande hachurée ci-dessus représente l'espace « gagné » entre l'actuelle bande inconstructible de 100 m et la future bande de 45 m environ. Un EBC a été identifié au PLU sur tout le long du talus.



La réduction de la bande inconstructible de 100 m depuis l'axe de l'A837, portée à 45 m, se justifie au regard de la qualité de l'urbanisme et des paysages, du projet :

- maintien d'un espace vert tampon,
- maintien d'un EBC sur le talus boisé,
- orientation paysagère dans les OAP,
- lutte contre le gaspillage d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Ces espaces ne sont pas cultivés ni exploitables, l'objectif est d'optimiser le secteur de la zone d'activité dans une enveloppe encadrée par l'urbain et l'axe de l'autoroute, afin d'éviter l'aménagement des nouvelles activités sur de nouvelles surfaces agricoles ou naturelles.

Qualité architecturale

La réduction de la bande inconstructible de 100 m depuis l'axe de l'A837, portée à 45 m, se justifie au regard de la qualité architecturale du projet, ainsi, pour les futurs bâtiments.

L'objectif est d'encadrer les volumes, les teintes et les matériaux pour assurer la meilleure insertion du bâti en façade Nord le long de l'A837, aujourd'hui non visible depuis l'axe routier, mais qui pourrait le devenir en cas de disparition accidentelle des boisements qui font écran.

Extrait du règlement de la zone UX aux abords de l'A837 :

- *Hauteur maximale : en bordure de l'A837 : 12 mètres*

- *Implantations par rapports aux voies : En bordure de la RD 137, les constructions et installations, aménagements doivent respecter la ligne de recul portée au plan.*

- *Aspect architectural : En zone UX, en bordure de l'A837 (sur une bande de 25 m depuis la ligne de recul portée au plan) :*
 - o *Les constructions implantées en bordure de l'A837 doivent être caractérisées par des volumes simples.*
 - o *Les constructions ne doivent pas comporter de « décrochés », adjonctions de façade ou surélévations de types « tours », sauf nécessité technique (dans ce cas la hauteur maximale doit aussi être respectée).*

Sur les façades donnant sur l'A837 (façades nord), Les constructions doivent être réalisées :

- o *Soit en en maçonnerie enduite de ton pierre pour au moins 60 % de leur surface (non compris les ouvertures).*
- o *Soit en en bardage bois ou métallique d'un seul ton mat : gris foncé, gris brun, vert foncé/brun, ...*

Sont interdits :

- o *les matériaux brillants, réfléchissants, lumineux, le blanc pur*
- o *les installations susceptibles de perturber les usagers de l'A837 (notamment éléments brillants, réfléchissants, lumineux, clignotants...)*
- o *les ajouts de couleurs (en bandeaux ou sur les arrêtes de façades ou de toitures)*

L'installation de panneaux solaires ou photovoltaïques en toitures de bâtiments est admise sous les conditions suivantes :

- o *- plan des panneaux parallèle au plan de la couverture (si pente > 5%)*
- o *- respect de la forme et des dispositions du pan équipé*
- o *- répartition harmonieuse et cohérente*
- o *- optimisation de la surface d'un pan plutôt que mitage sur plusieurs pans*
- o *- pas d'effet de surbrillance ou réfléchissant*

Prise en compte de la sécurité et du confort des usagers

La desserte de la zone est en grande partie existante, à l'intérieur de la zone d'activité de la Croix Biron le réseau de voirie garantit la « dispersion » des flux. Des voies de desserte sont à prévoir pour accéder à la partie Nord en extension.

Aucun accès n'est prévu depuis l'A837.

Prise en compte des nuisances et de la sécurité

Les zones UX (et plus tard, la zone 2AUx) n'accueilleront pas d'habitation, logement ou hébergement, aucune incidence supplémentaire ne sera générée par l'extension de la zone d'activités.

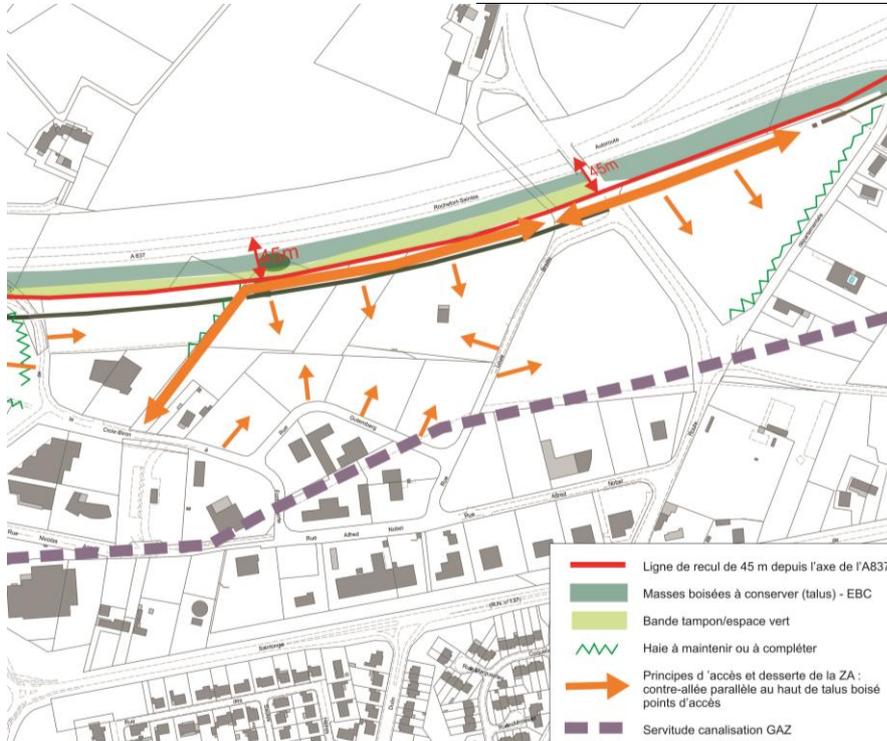
De plus, les boisements existants seront maintenus et pourront être complétés, une bande tampon sera laissée entre le talus et les futurs espaces aménagés.

L'accueil d'entreprises et d'activités au nord de la ZA de la Croix Biron ne générera :

- aucun bruit, nuisance sonore susceptibles de gêner les usagers de l'A837, ni les habitants des quelques écarts bâtis au nord de l'A837.
- aucun risque, aucun effet (fumées, rejets, odeurs, projections) susceptibles de nuire à la sécurité des usagers de l'A837 (effet écran du secteur boisé et de la bande tampon libre)

Il ne sera pas autorisé l'installation ou la construction de volumes, éléments (mats, ...), aménagement du talus boisé susceptibles de perturber les usagers de l'A837 (notamment éléments brillants, réfléchissants, lumineux, clignotants...).

Synthèse : Cartographie indiquant les principes d'aménagement et de fonctionnement retenus pour l'implantation du nouvel équipement communal



Les pièces du PLU concernées

- Les OAP (voir pièce n°5 du dossier de PLU)
- Le zonage (voir pièce n°4 du dossier de PLU)
- Le règlement (voir pièce n°3 du dossier de PLU - chapitre UX)

COMMUNE DE TONNAY-CHARENTE

Plan Local d'Urbanisme

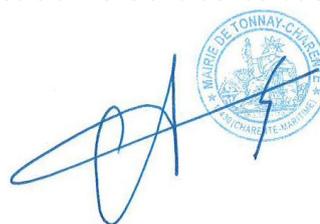
1.7 - Archéologie

Source DRAC

DOSSIER D'APPROBATION Conseil municipal du 4 Avril 2022

Vu pour être annexé à la délibération du 04/04/2022

Monsieur le Maire,

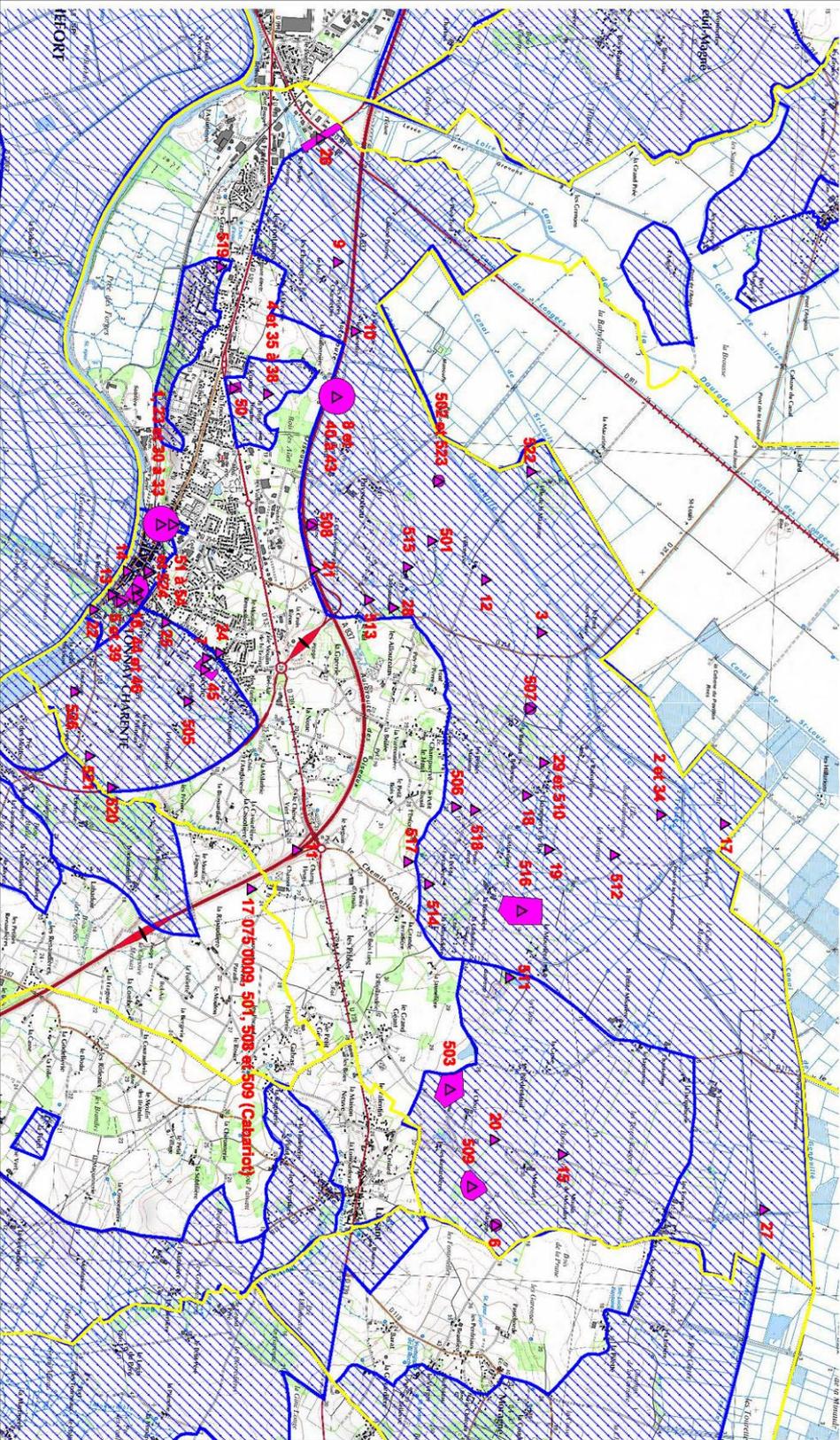


Eric AUTHIAT

ARCHEOLOGIE

Département de la Charente-Maritime Commune de Tonnay-Charente

Extrait de la carte des entités archéologiques recensées (12/12/18)



Les numéros renvoient à la liste des entités archéologiques jointe à ce document graphique
 Les zones hachurées en bleu sont les zones de présomption de prescription archéologique - code du patrimoine Art. L.522.5



▲ Entité archéologique
 ▲ Entité archéologique
 ■ Zone archéologique
 ■ Zone archéologique

Données sources : DRACBRA Nouvelle-Aquitaine (BD Patrimoine) - Fonds cartographique : © IGN Paris -Carto © 2001, Scan 25 © 2006



Base Patriarche

Commune (s) : CABARIOT;TONNAY-CHARENTE



Département(s) : CHARENTE-MARITIME

Nombre d'entités : 104

12/12/2018

Numéro de l'entité	Description
17 075 0001	9839 / 17 075 0001 / CABARIOT / / La Bellonnière / habitat / Second Age du fer - Bas-empire
17 075 0002	7426 / 17 075 0002 / CABARIOT // ST-CLEMENT / architecture religieuse / Moyen-âge classique
17 075 0003	8594 / 17 075 0003 / CABARIOT / Mortantambre // enceinte / Age du bronze - Age du fer
17 075 0004	11718 / 17 075 0004 / CABARIOT / Mortantambre // cimetière, secteur d'agglomération / Haut moyen-âge
17 075 0005	11719 / 17 075 0005 / CABARIOT / Château de Candé / / château fort / demeure / Bas moyen-âge - Epoque moderne
17 075 0006	11803 / 17 075 0006 / CABARIOT / Le Rocher / / habitat / Epoque moderne
17 075 0007	15488 / 17 075 0007 / CABARIOT / La Briouzière / Les Moulins de Girouin / production de sel / Premier Age du fer
17 075 0008	17599 / 17 075 0008 / CABARIOT / / Saint-Clément / habitat / Bas moyen-âge
17 075 0009	19824 / 17 075 0009 / CABARIOT / / Chasserat / occupation / Moyen-âge
17 075 0010	19608 / 17 075 0010 / CABARIOT / / ST-CLEMENT / funéraire / Epoque moderne
17 075 0011	19820 / 17 075 0011 / CABARIOT / Mortantambre / / habitat / Second Age du fer
17 075 0012	21001 / 17 075 0012 / CABARIOT / La Briouzière / Les Moulins de Girouin / occupation / Gallo-romain

17 075 0013	24226 / 17 075 0013 / CABARIOT / / La Folie-La Groie / occupation / Haut moyen-âge
17 075 0014	24227 / 17 075 0014 / CABARIOT / / Candé / occupation / Gallo-romain
17 075 0015	24228 / 17 075 0015 / CABARIOT / / La Petite Forêt / occupation / Bas moyen-âge
17 075 0016	25041 / 17 075 0016 / CABARIOT / Eglise Notre-Dame / Candé / église / Moyen-âge classique - Epoque moderne
17 075 0017	25042 / 17 075 0017 / CABARIOT / Maison de retraite / Candé / habitat / Gallo-romain
17 075 0018	25043 / 17 075 0018 / CABARIOT / Maison de retraite / Candé / habitat / Moyen-âge
17 075 0019	25490 / 17 075 0019 / CABARIOT / le Rocher - Le Plateau de Candé / Le plateau de Candé / occupation / Age du fer - Gallo-romain
17 075 0020	25491 / 17 075 0020 / CABARIOT / / La Grange / occupation / Haut moyen-âge
17 075 0501	8605 / 17 075 0501 / CABARIOT // Chasserat / occupation / Paléolithique moyen
17 075 0502	3062 / 17 075 0502 / CABARIOT / Le Mouton / Le Rosier / occupation / Néolithique récent
17 075 0503	14296 / 17 075 0503 / CABARIOT // La Fragnée, La Combe / atelier de taille / Mésolithique
17 075 0504	16005 / 17 075 0504 / CABARIOT // Le Rivau / atelier de taille / Mésolithique
17 075 0505	16211 / 17 075 0505 / CABARIOT // La Rivagerie / occupation / Mésolithique
17 075 0506	17837 / 17 075 0506 / CABARIOT / / Villarsais / occupation / Mésolithique
17 075 0507	17838 / 17 075 0507 / CABARIOT // Les Moulins de Girouin / habitat / Mésolithique
17 075 0508	19822 / 17 075 0508 / CABARIOT // Chasserat / occupation / Mésolithique

17 075 0509	19823 / 17 075 0509 / CABARIOT // Chasserat / occupation / Néolithique
17 449 0001	8014 / 17 449 0001 / TONNAY-CHARENTE / Eglise Saint-Etienne / Bourg / cimetière / Gallo-romain
17 449 0002	3857 / 17 449 0002 / TONNAY-CHARENTE // La Garenne d'Albe / habitat / Age du bronze - Age du fer
17 449 0003	3858 / 17 449 0003 / TONNAY-CHARENTE // Reguins du Pont des Groies / production de sel / Second Age du fer - Bas-empire
17 449 0004	3855 / 17 449 0004 / TONNAY-CHARENTE // La Touche / occupation / Néolithique
17 449 0005	3856 / 17 449 0005 / TONNAY-CHARENTE // Le Château / espace fortifié / Gallo-romain
17 449 0006	9329 / 17 449 0006 / TONNAY-CHARENTE // L'Alaigne / Age du bronze - Age du fer / enclos
17 449 0007	22741 / 17 449 0007 / TONNAY-CHARENTE // Rue de Fontèsèche / occupation / Epoque moderne - Epoque contemporaine
17 449 0008	8593 / 17 449 0008 / TONNAY-CHARENTE // La Chalonnaière / occupation / Néolithique moyen
17 449 0009	8589 / 17 449 0009 / TONNAY-CHARENTE // Les Petites Charmettes / production de sel / Age du fer
17 449 0010	8592 / 17 449 0010 / TONNAY-CHARENTE // Les Epinettes / occupation / Gallo-romain ?
17 449 0011	8591 / 17 449 0011 / TONNAY-CHARENTE // Champ Fleury / voie / Epoque indéterminée
17 449 0012	9764 / 17 449 0012 / TONNAY-CHARENTE / Villeneuve // production de sel / Age du bronze - Age du fer
17 449 0013	9765 / 17 449 0013 / TONNAY-CHARENTE / Bourg/pont suspendu // occupation / Age du bronze - Age du fer
17 449 0014	9766 / 17 449 0014 / TONNAY-CHARENTE / Le bourg // occupation / Gallo-romain
17 449 0015	9767 / 17 449 0015 / TONNAY-CHARENTE / La Burie // occupation / Gallo-romain

17 449 0016	9768 / 17 449 0016 / TONNAY-CHARENTE / La Ville haute / / bourg castral / Moyen-âge
17 449 0017	12709 / 17 449 0017 / TONNAY-CHARENTE // Le Prat / occupation / Age du bronze final
17 449 0018	14434 / 17 449 0018 / TONNAY-CHARENTE // Champversé le Bas / production de sel / Age du fer
17 449 0019	15478 / 17 449 0019 / TONNAY-CHARENTE / Champservé le Bas // habitat / Gallo-romain
17 449 0020	16283 / 17 449 0020 / TONNAY-CHARENTE // Montalet / habitat, occupation / Gallo-romain
17 449 0021	16284 / 17 449 0021 / TONNAY-CHARENTE // La Chauvinière / Age du bronze - Age du fer / fosse
17 449 0022	16285 / 17 449 0022 / TONNAY-CHARENTE / Ancien Pont / le Passage / pont / Epoque indéterminée
17 449 0023	16286 / 17 449 0023 / TONNAY-CHARENTE / L'Abbaye // monastère / Moyen-âge
17 449 0024	16287 / 17 449 0024 / TONNAY-CHARENTE / Commanderie de Fontsèche // commanderie / Moyen-âge
17 449 0025	16288 / 17 449 0025 / TONNAY-CHARENTE / Prieuré de Saint-Eloi de la Perrière / / prieuré / Epoque moderne
17 449 0026	16312 / 17 449 0026 / TONNAY-CHARENTE / Levée de Chartres / Les Portes / voie / Epoque indéterminée
17 449 0027	16364 / 17 449 0027 / TONNAY-CHARENTE // Cabanne des Forges / pont / Epoque moderne
17 449 0028	17637 / 17 449 0028 / TONNAY-CHARENTE // Chateauroux / production de sel / Second Age du fer
17 449 0029	20228 / 17 449 0029 / TONNAY-CHARENTE / La Rabotellerie / Champservé-le-Bas / occupation / Age du fer
17 449 0030	19702 / 17 449 0030 / TONNAY-CHARENTE / Eglise Saint-Etienne / Bourg / cimetière / Haut moyen-âge
17 449 0031	19703 / 17 449 0031 / TONNAY-CHARENTE / Eglise Saint-Etienne / Bourg / cimetière / Moyen-âge classique

17 449 0032	19704 / 17 449 0032 / TONNAY-CHARENTE / Eglise Saint-Etienne / Bourg / église / Moyen-âge classique
17 449 0033	19705 / 17 449 0033 / TONNAY-CHARENTE / Eglise Saint-Etienne / Bourg / église / Epoque moderne
17 449 0034	19216 / 17 449 0034 / TONNAY-CHARENTE / / La Garenne d'Albe / production de sel / Epoque indéterminée
17 449 0035	19211 / 17 449 0035 / TONNAY-CHARENTE / / La Touche / occupation / Age du bronze - Age du fer
17 449 0036	19212 / 17 449 0036 / TONNAY-CHARENTE / / La Touche / occupation / Gallo-romain
17 449 0037	19213 / 17 449 0037 / TONNAY-CHARENTE / / La Touche / occupation / Moyen-âge
17 449 0038	19214 / 17 449 0038 / TONNAY-CHARENTE / / La Touche / production métallurgique / Epoque indéterminée
17 449 0039	19215 / 17 449 0039 / TONNAY-CHARENTE / / Le Château / château fort / Moyen-âge classique
17 449 0040	19816 / 17 449 0040 / TONNAY-CHARENTE / / La Chalonnaière / Age du bronze ancien / foyer
17 449 0041	19817 / 17 449 0041 / TONNAY-CHARENTE / / La Chalonnaière / production de sel / Second Age du fer
17 449 0042	19818 / 17 449 0042 / TONNAY-CHARENTE / / La Chalonnaière / digue / Moyen-âge classique
17 449 0043	19819 / 17 449 0043 / TONNAY-CHARENTE / / La Chalonnaière / habitat / Moyen-âge classique
17 449 0044	20005 / 17 449 0044 / TONNAY-CHARENTE / La Ville haute / / espace fortifié / Moyen-âge classique
17 449 0045	22742 / 17 449 0045 / TONNAY-CHARENTE / / Fontsèche / commanderie / Moyen-âge classique - Bas moyen-âge
17 449 0046	25445 / 17 449 0046 / TONNAY-CHARENTE / / Le bourg / espace fortifié / Moyen-âge classique
17 449 0050	28220 / 17 449 0050 / TONNAY-CHARENTE / Avenue de Saintonge / Avenue de Saintonge / occupation / Haut moyen-âge

17 449 0051	28757 / 17 449 0051 / TONNAY-CHARENTE / Structures 1 / 9 rue Pierre Berne / Epoque moderne / fossé, fosse
17 449 0052	28758 / 17 449 0052 / TONNAY-CHARENTE / Structure 3 / 9 rue Pierre BERNE / carrière / Epoque moderne
17 449 0053	28759 / 17 449 0053 / TONNAY-CHARENTE / structure 4 / 9 rue Pierre Berne / Epoque contemporaine / mur, sol d'occupation
17 449 0054	28760 / 17 449 0054 / TONNAY-CHARENTE / Structures 2, 5 et 7 / 9 rue Pierre Berne / Bas moyen-âge / fosse
17 449 0501	368 / 17 449 0501 / TONNAY-CHARENTE / Dolmen de Chateauroux / Chateauroux, Prise du Pont de Villeneuve / dolmen / Néolithique moyen
17 449 0502	3932 / 17 449 0502 / TONNAY-CHARENTE / Prises de la Challonière / Puyssoteau / occupation / Mésolithique récent
17 449 0503	3933 / 17 449 0503 / TONNAY-CHARENTE / / Le Clou / occupation / Mésolithique
17 449 0505	10335 / 17 449 0505 / TONNAY-CHARENTE / La Roche Coquet / Les Billeteries / occupation / Epoque indéterminée
17 449 0506	11081 / 17 449 0506 / TONNAY-CHARENTE // La Petite Farradière / division de l'espace / Néolithique
17 449 0507	11096 / 17 449 0507 / TONNAY-CHARENTE // Le Buffant / occupation / Mésolithique
17 449 0508	11097 / 17 449 0508 / TONNAY-CHARENTE / La Grande Chauvinière / Le Franc / occupation / Mésolithique - Néolithique
17 449 0509	11098 / 17 449 0509 / TONNAY-CHARENTE / L'Alaigne / Les Renardières / occupation / Mésolithique
17 449 0510	11099 / 17 449 0510 / TONNAY-CHARENTE / La Rabotellerie / Champservé-le-Bas / occupation / Mésolithique
17 449 0511	11111 / 17 449 0511 / TONNAY-CHARENTE / L'Enclos / Ancienne Sablière / occupation / Néolithique final - Age du bronze ancien
17 449 0512	12714 / 17 449 0512 / TONNAY-CHARENTE // Les Morettes, La Garenne d'Albe / atelier de taille / Néolithique
17 449 0513	12713 / 17 449 0513 / TONNAY-CHARENTE / / Le Tail, Chateauroux / atelier de taille / Mésolithique

17 449 0514	12712 / 17 449 0514 / TONNAY-CHARENTE / / La Petite Farradière / atelier de taille / Mésolithique
17 449 0515	12711 / 17 449 0515 / TONNAY-CHARENTE / / Chateauroux, Le Bouil / atelier de taille / Mésolithique
17 449 0516	12710 / 17 449 0516 / TONNAY-CHARENTE / / La Bosselière / atelier de taille / Mésolithique
17 449 0517	12708 / 17 449 0517 / TONNAY-CHARENTE / / L'Enfernet / occupation / Mésolithique
17 449 0518	14435 / 17 449 0518 / TONNAY-CHARENTE // La Miardière, Champversé des Larves / atelier de taille / Mésolithique
17 449 0519	15476 / 17 449 0519 / TONNAY-CHARENTE / Puyjarreau // occupation / Mésolithique
17 449 0520	15477 / 17 449 0520 / TONNAY-CHARENTE / Le Moulin de Péfineau // occupation / Néolithique
17 449 0521	16289 / 17 449 0521 / TONNAY-CHARENTE // La Fiément, l'Arceau / occupation / Mésolithique
17 449 0522	17818 / 17 449 0522 / TONNAY-CHARENTE // L'Ile - Prés Puysoteau / habitat / Néolithique
17 449 0523	19221 / 17 449 0523 / TONNAY-CHARENTE / Prises de la Challonière / Puysoteau / occupation / Néolithique
17 449 0524	22740 / 17 449 0524 / TONNAY-CHARENTE / / 7 rue Pierre Berne / habitat / Néolithique récent - Néolithique final
17 449 0526	24253 / 17 449 0526 / TONNAY-CHARENTE / / La Fiément / occupation / Néolithique